

28 mars 2013 - Le printemps et l'analyse d'eau

Encore une fois c'est le temps de faire la vérification de l'eau si vous avez un puits (après le dégel printanier, avril ou mai et après les pluies d'automne en octobre ou novembre).

L'eau potable doit être exempte de toute trace de la bactérie E.coli. Cette bactérie fait partie du groupe des coliformes, et la seule espèce qui soit strictement d'origine fécale. Elle est présente naturellement en grande quantité dans la flore intestinale des humains et des animaux. La contamination de l'eau par la bactérie E.coli signifie que cette eau peut contenir des microorganismes pathogènes dont l'ingestion représente un risque pour la santé humaine. La gastro-entérite est la maladie la plus fréquente, associée à l'ingestion d'une eau contaminée par des matière fécales. La présence de cette bactérie dans votre puits nécessite de votre part ces actions immédiates. Certaines actions simples peuvent éliminer toute contamination à la bactérie E.coli dans votre ea

Les principales sources de nitrates-nitrites sont les fertilisants agricoles, le fumier, les rejets domestiques et la décomposition d'organismes végétaux et animaux. Ils sont entraînés vers les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines par l'infiltration de la pluie ou la fonte des neiges. Les infiltrations sont donc plus importante au printemps et à l'automne.

La concentration maximale acceptable de nitrates-nitrites que l'on peut retrouver dans l'eau potable est de 10 mg/l. Cette norme est précisée dans le règlement sur la qualité de l'eau potable. La consommation d'une eau présentant une concentration de nitrates-nitrites supérieure à cette norme peut avoir des effets sur la santé humaine. Cela peut causer de la méthémoglobinémie, une maladie qui affecte la capacité du sang à transporter l'oxygène. Les bébés de moins de six mois représentent le groupe le plus à risque et ne doivent pas consommer une eau dont la concentration de nitrates-nitrites est supérieure à 10 mg/l. Par mesure de prudence, les femmes enceintes devraient également s'abstenir de consommer cette eau. De même, il n'est pas recommandé pour la population en général, de consommer régulièrement de l'eau dépassant cette concentration.

Toutefois, la présence de nitrates-nitrites en concentration supérieure à 5 mg/l justifie un suivi régulier, soit au moins deux analyses par année.

Les causes possibles de la contamination de l'eau potable par les nitrates et E.coli sont :

- L'épandage inapproprié d'engrais minéraux et d'engrais de ferme
- L'installation septique déficiente
- Le bris dans la structure du puits
- Les déjections animales à proximité du puits
- La fertilisation abusive des pelouses
- Etc.

S'il y a la présence de la bactérie E.coli dans votre eau, voici les étapes à suivre:

Étape 1

Avant tout la bactérie E.coli ne doit pas être consommée, à moins d'avoir été bouillie pendant au moins une minute. Il faut également s'abstenir de préparer des glaçons, de laver les aliments, de se brosser les dents ou de donner le bain à un bébé avec cette eau.

Étape 2

Faire la désinfection de son puits, en suivant les bonnes procédures.

Étape 3

Effectuer une nouvelle analyse, il est important de procéder à de nouvelles analyses de l'eau, une semaine suivant la désinfection, et aussi, quatre semaines plus tard, afin de savoir si votre eau répond aux normes de qualité.

Étape 4

S'il y a encore un problème de contamination après la désinfection, faire identifier la source de contamination.

Étape 5

Dans certains cas si la situation ne se règle pas, alors il est important d'installer un système de désinfection, choisir une compagnie spécialisée dans le traitement de l'eau (licenciée par la RBQ-Régie du Bâtiment du Québec et la CMMTQ--Corporation des Maîtres Mécaniciens en tuyauterie du Québec) pour faire l'installation, choisir l'équipement certifié par le National Sanitation Foundation (NSF) qui sont reconnus pour respecter les critères de qualité, et suivre les directives du manufacturier.

Si la qualité de nitrates-nitrites est supérieure à 10 mg/l dans l'eau de votre puits, voici les étapes à suivre:

Étape 1

Ne pas consommer l'eau, il est noter que le fait de bouillir cette eau n'élimine pas ce type de contamination.

Étape 2

Faire identifier la source de contamination et procéder aux travaux requis si nécessaire.

Étape 3

Installer un système de traitement, si la contamination persiste au-delà de la norme.

Encore, il est important de choisir une compagnie spécialisée dans le traitement de l'eau (licenciée par la RBQ-Régie du Bâtiment du Québec et la CMMTQ-Corporation des Maîtres Mécaniciens en tuyauterie du Québec) pour faire l'installation, choisir l'équipement certifié par le National Sanitation Foundation (NSF) qui sont reconnus pour respecter les critères de qualité, suivre les directives du manufacturier.

Référence : Que faire si l'eau de mon puits est contaminée, une eau de puits à votre santé